

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 juin 2006

(date de convocation : 31 mai 2006)

Membres présents : messieurs Boileau, Bellat, Pinson, madame Alabeurthe, adjoints délégués,

messieurs Simonot, Christophe, Barat, adjoints spéciaux

mesdames et messieurs Berthier, Vallade, Bredèche, Rodrigués et Tremblay

sous la présidence de monsieur Gendraud, maire .

Membres excusés : mesdames et messieurs Vocoret (pouvoir de vote à madame Alabeurthe), Delingette (pouvoir de vote à madame Berthier), Raveneau-Bellat (pouvoir de vote à monsieur Vallade) et Tupinier (pouvoir de vote à madame Rodrigués) .

Membres absents : messieurs Charbonnier et Pot .

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2006, après lecture, est accepté sans observations .

COMPTE-RENDU

Informations municipales

- la qualité de l'eau potable, suite aux diverses analyses du 16 mai 2006, est conforme aux normes en vigueur
- l'assemblée générale des communes forestières de l'Yonne se déroulera à Chablis le 20 juin .
- Suite aux travaux de création de la déviation, la rue Auxerroise de la rue de la Bretauche à la rue Porte Noël et l'avenue d'Oberwesel font partie du patrimoine communal .
- le prélèvement d'eau dans le Serein par la Cuma de Fourchaume, suite à enquête publique, a reçu l'avis favorable du commissaire-enquêteur .
- le Conseil municipal regrette que la fusion des sections de football de l'AS Chablis et l'AS du Serein (Ligny le Châtel et Pontigny) ne puisse se faire, suite à l'avis défavorable de l'assemblée générale de l'AS Serein, alors que tous les élus des communes respectives étaient d'accord sur cette fusion .

Personnel communal

- emplois-jeunes : les derniers contrats sont pérennisés au 1^{er} juillet 2006, l'un en tant qu'agent des services techniques et l'autre en tant que technicien territorial contractuel .
- secrétariat : suite à un congé disponibilité, un poste d'agent administratif contractuel est créé au 1^{er} août 2006 .
- police municipale : un poste d'agent de police municipale est créé au 1^{er} septembre 2006 (une voix contre) . Cette création est justifiée par la volonté du Conseil municipal de faciliter l'application des règles de police et la

surveillance des personnes et des biens en ayant deux agents de police municipale .

- suite à un accident de travail, pour lequel la Commune de Chablis est son propre assureur, un agent se voit rembourser les frais engagés .
- emplois saisonniers : deux agents seront recrutés pour le mois de juillet et deux pour le mois d'août ainsi qu'une accompagnatrice pour les navettes « piscine » à Tonnerre .

Réseaux d'eau potable et d'assainissement

- les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité les rapports d'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement pour l'année 2005 .
- l'avenant n° 1 au contrat d'affermage est accepté . Il permet l'individualisation des compteurs d'eau potable dans les immeubles à logements multiples .

Bâtiments communaux

- le Conseil municipal autorise le maire à signer les marchés relatifs aux travaux de la 1^{ère} tranche de « Coeur de Village plus », soit la réhabilitation du logement de fonction de la trésorerie, celui de la mairie-annexe de Poinchy et les aménagements de la mairie-annexe , de la salle des fêtes de Poinchy . Le coût total s'élève à 384.940,29 € (ht) pour une estimation du maître d'œuvre de 426.505,20 € (ht) .
- le renouvellement des contrats d'entretien du réseau électrique du Cellier du Petit Pontigny et des chaudières des différents bâtiments communaux est accepté .

Finances communales

- le Conseil municipal accepte nombre de remboursements, dont la plupart sont budgétisés sauf ceux concernant les différents sinistres et le trop versé à la société d'assurance du personnel pour l'année 2005 .
- Une subvention de 50 € est accordée au CFA de Champignelles qui accueille un élève domicilié à Chablis et une de 471 € à l'association des maires de France .
- Afin de suivre au mieux l'exécution du budget 2006, une décision modificative des lignes de crédit est acceptée .
- Suite à la demande d'un pétitionnaire, il est accordé à celui-ci la remise des pénalités afin de régler la taxe locale d'équipement en 4 fois .

Réseau d'éclairage public

- décorations de fin d'année : le cahier des charges pour la consultation des entreprises est accepté, ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre avec Ingédia/Bep, pour un total estimé à 11.229,87 € (ht) . Les entrées de Fyé, Milly et Poinchy sont prévues dans ces travaux .
- contrat d'entretien d'éclairage public : la société TPIL, suite à appel d'offres, se voit confier ce contrat pour la période 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, période renouvelable deux fois .

Propriétés communales

- Le projet d'échange de parcelles avec madame Isabelle Penot, au lieu-dit les « Preuses » est confirmé . L'échange consiste à 92 m² entre les parcelles A 12 et A 16 . Toutefois les conseillers décident que cet échange se fera en l'état actuel de ces parcelles .
- Cession de bail : suite à la cession d'activité de monsieur Michel Dauvissat, la parcelle communale louée par cette personne se trouvait sans entretien . Afin de terminer la bail, soit 18 années, il a été décidé en accord avec le notaire de monsieur Dauvissat, que celui-ci vendrait les biens professionnels de monsieur Dauvissat, par adjudication, en incluant la poursuite du bail jusqu'à son terme selon les conditions fixées par la Commune de Chablis (location à 7 hectolitre l'hectare et remboursement à la Commune des frais engagés pour l'entretien de cette parcelle)

Affaires diverses

- Comme l'an passé, des navettes seront mises en place pour la piscine de Tonnerre, du 10 juillet au 25 août, tous les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine (sauf les jours fériés) .
- le Conseil municipal adopte une motion de soutien au Lycée des Chaumes d'Avallon pour lequel est annoncé une réduction des effectifs d'enseignants et mais aussi une suppression de filières techniques, un paradoxe alors que l'on veut développer ces filières .
- Le contrat d'assurance avec Groupama, pour le véhicule de type « Manitou », est accepté . Le montant annuel de l'assurance est de 73,39 € (ttc) .
- Le maire et les membres du Conseil municipal invitent les chablisiens à une réunion publique prévue le 4 septembre .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45